

DÉPARTEMENT
DE
MEURTHE ET MOSELLE



MAIRIE DE OGNÉVILLE
54330

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 15 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi quinze avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Ognéville, se sont réunis en lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du maire Monsieur Rudy ARNOLD.

Présents : Mesdames Nathalie THOMAS et Laurianne GORCZYK
Messieurs Jean-Marc GLEIZES, Dominique THIEBERT et Émilien GLEIZES

Absentes excusées avec pouvoir :

Madame Frédérique GEILLON donnant pouvoir à Jean-Marc GLEIZES
Monsieur Patrick GRAEFFLY donnant pouvoir à Rudy ARNOLD

Absents excusés sans pouvoir : Sylvie GATI, Cédric NOWAKOWSKI

Madame Laurianne GORCZYK a été désignée comme secrétaire de séance.

Conseillers en exercice : 10 - Conseillers Présents : 6 - Conseillers votants : 8

Convocation du 11/04/2022 - Affichage et transmission à la Préfecture de la délibération :
25/04/2022

Ordre du jour

1. Approbation du Procès-Verbal précédent
2. Affectation de résultat 2021 Commune-Eau-Assainissement
3. Taxes Directes Locales 2021
4. Aides associations diverses
5. Budgets Primitifs 2022 Commune-Eau-Assainissement
6. Questions diverses : Cérémonies 8 mai et Saint Blaise

Point 1 - Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Après en avoir pris connaissance, les membres du conseil municipal présents lors de cette séance, approuve à l'unanimité, le procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du vendredi 1^{er} avril 2022.

10-2022 - Point 2 - ACTES n°7.1 - Affectation des Résultats Commune 2021 au Budget Primitif Commune 2022 M14

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 8 767,84 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :
39 045,95 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 7 850,83 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 29 083,17 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 32 800,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 31 882,99€

- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2022 Commune de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 31 882,99€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 36 246,13€

11-2022 - Point 2 - ACTES n°7.1 - Affectation des Résultats Service Assainissement 2021 au Budget Primitif Service Assainissement 2022 M49

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 49 751,71 €

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 4 003,67 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de : 2 287,41 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 1 594,93 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2022 Service Assainissement de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 2 408,74 €

12-2022 - Point 2 - ACTES n°7.1 - Affectation des Résultats Service Eau 2021 au Budget Primitif 2022 Service Eau M49

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2021, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 8 303,26€

Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 42 100,75 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de : 3 775,31 €

Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 4 634,02 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 100 000,00 €

En recettes pour un montant de : 150 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00€

- Décide d'affecter les résultats au budget primitif 2022 Service Eau de la façon suivante :

Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 0,00€

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 46 734,77€

13-2022 - Point 3 ACTES n°7.2 - Vote des Taux d'Imposition des Taxes Directes Locales pour 2022

Le conseil municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- La loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- La loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,64 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19,56 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- décide de maintenir pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24,17 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 20,64 %
- Cotisation foncière des entreprises : 19,56 %

Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

14-2022 - Point 4 ACTES n°7.1 - Aides aux Associations 2022

Après de nombreuses demandes d'aides, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'accorder les aides suivantes :

➤ ADMR du Saintois - Vézélise	150,00 €
➤ Les Amis de Vézélise - Vézélise	150,00 €
➤ Foyer Socio-Éducatif du collège de Vézélise	150,00 €
➤ Par- Hand 54 – Allamps	150,00 €

15/2022 - Point 5 ACTES n°7.1 - Approbation du Budget Primitif 2022

COMMUNE

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la Commune arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 121 213,06 €

Recettes : 123 054,13 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 98 430,00 €

Recettes : 98 430,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 de la Commune.

16/2022 - Point 5 ACTES n°7.1 - Approbation du Budget Primitif 2022 Service

Eau

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du Service Eau arrêté comme suit :

EXPLOITATION :

Dépenses : 22 877,88 €

Recettes : 69 602,98 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 464 253,21 €

Recettes : 465 144,45 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du Service Eau.

17/2022 - Point 5 ACTES n°7.1 - Approbation du Budget Primitif 2022 Service

Assainissement

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2022 du Service Assainissement arrêté comme suit :

EXPLOITATION :

Dépenses : 17 805,29 €

Recettes : 17 805,29 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 60 387,25 €

Recettes : 60 387,25 €

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et après avoir délibéré,

- Approuve à l'unanimité le budget primitif 2022 du Service Assainissement.

Point 6 - Questions diverses

- Cérémonie du 8 mai : Maire et adjoints non disponible, un dépôt de gerbe sera effectué
- Projet de mise en place de la statue de Saint Blaise : jour proposé Samedi 2 juillet 2022

La séance est levée à 21h45

Rudy ARNOLD		Patrick GRAEFFLY	Absent excusé donnant pouvoir à Rudy ARNOLD
Jean-Marc GLEIZES		Dominique THIEBERT	
Émilien GLEIZES		Nathalie THOMAS	
Laurianne GORCZIK		Sylvie GATI	Absente excusée
Cédric NOWAKOWSKI	Absent excusé	Frédérique GEILLON	Absente excusée donnant pouvoir à Jean-Marc GLEIZES